

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE SERNHAC

Séance du 17/07/2024 deliberation n°55/2024

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	12

Date de la Convocation
10/07/2024

Date d’Affichage

Objet de la délibération
<p><b>COMPTE RENDU</b></p> <p><b>ANNUEL SPL AGATE</b></p> <p><b>A LA COLLECTIVITE</b></p>

L’an deux mille vingt-quatre, et le dix sept juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de SERNHAC, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUPRET Gaël, Maire.

**Présents :** Mmes FERNANDEZ Véronique, MOURISSARGUES Candy, Mme HORTAL Eloïse , Mrs DUPRET Gaël, OLIVE SALOMMEZ David, GARCIA Grégory, RENSON Luc, GASPARD Gauthier, LAMOULIE Maxime, ABELLAN Pierre, DAUGA Laurent, Mr CHAY Gilles,

**Absents :** Mme PAULIN Evelyne procuration donnée à Mme FERNANDEZ Véronique, Mr NAVARRO Jean-François procuration donnée à Mr DUPRET Gaël, Mr REY Philippe procuration donnée à Mr DAUGA Laurent, Mme SIMON Dominique procuration donnée à Mme MOURISSARGUES Candy, Mr FAURE Olivier, Mme GEYNET Christelle, LAURENT Syham.

**Secrétaire:** Mme FERNANDEZ a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu d’activité annuel de la SPL AGATE concernant la convention de mandat d’étude et de travaux dont elle est missionnée par la Commune pour la construction d’une salle associative.

Il demande à l’assemblée de bien vouloir délibérer et d’approuver le compte rendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l’unanimité le compte rendu au 31/12/2023, de la SPL AGATE à la Collectivité.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.  
 Ont signé au registre les membres présents.  
 Suivent les signatures. Pour copie conforme

Le Maire.  
 DUPRET Gaël

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
---

le

et publication ou notification
--------------------------------

du